



HAL
open science

Quelques propositions pour l'emploi des jeunes

Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Olivier Galland, André Zylberberg

► **To cite this version:**

Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Olivier Galland, André Zylberberg. Quelques propositions pour l'emploi des jeunes. Claude Bebear. Réformer par temps de crise, Éditions Manitoba, pp.47 - 58, 2012, 9782251900612. hal-03394060

HAL Id: hal-03394060

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03394060>

Submitted on 10 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut Montaigne

Publié en ligne le 9 juillet 2012 : <http://www.desideespourdemain.fr/index.php/post/2012/07/09/1010-quelques-propositions-pour-emploi-des-jeunes#.Vajkzvpsuc>

CHAPITRE 3 - CLAUDE BEBEAR (ED.), REFORMER EN TEMPS DE CRISE, INSTITUT MONTAIGNE, MANITOBA / LES BELLES LETTRES, 2012

Quelques propositions pour l'emploi des jeunes

Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Olivier Galland, André Zylberberg

Dans le troisième chapitre de *Réformer par temps de crise*, Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Olivier Galland et André Zylberberg dressent un constat accablant : fin 2010, le taux de chômage des 15-24 ans a atteint 24 % contre 8,5 % pour les 25-49 ans.

Trois raisons essentielles expliquent cette situation. En premier lieu, l'incapacité de notre école à offrir un socle de connaissances de base au plus grand nombre. Le niveau d'études joue un rôle décisif dans l'explication du chômage des jeunes. Ensuite, la conception du contrat de travail, qui dresse une barrière trop étanche entre ceux qui bénéficient d'emplois stables et ceux qui multiplient "petits boulots" et contrats courts. Enfin, l'accompagnement des jeunes les moins qualifiés est inadapté.

Réformer l'école

Il faut commencer par réduire l'échec scolaire : "La France a réussi la massification de l'accès à l'enseignement supérieur sans en réussir la démocratisation". Il faut porter beaucoup plus d'attention à la qualité et aux méthodes d'enseignement : mettre en place une méthode "horizontale", développer l'apprentissage des compétences sociales. Cela suppose de repenser la formation pédagogique initiale des enseignants, de réorganiser l'emploi du temps scolaire, d'en alléger la charge et de donner plus d'autonomie aux établissements.

Réduire la différence de statut entre CDD et CDI

Le marché du travail français est trop dual : d'un côté les titulaires d'un contrat à durée indéterminée et de l'autre, le CDD et les contrats courts. Aujourd'hui, les CDD représentent près de 90 % des embauches. Cette segmentation, dont les jeunes sont les premières victimes, décourage les embauches : "en substance, les emplois stables s'y avèrent "trop stables" et les emplois instables "trop instable" !". Il faut réduire les différences entre ces types de contrats en rendant les emplois dits précaires moins instables et les emplois stables moins "figés". Deux principes apparaissent : la rupture du contrat de travail pour motif économique doit être simplifiée et sécurisée d'une part. D'autre part, pour éviter toute rupture abusive, les entreprises pourraient verser une contribution proportionnelle au volume de leurs destructions d'emplois.

Accompagner les jeunes vers l'emploi grâce au revenu de solidarité active et à un accompagnement ciblé

Il faut donner la possibilité aux jeunes de moins de 25 ans de percevoir le RSA. Presque partout en Europe les jeunes de moins de 25 ans ont accès à un revenu minimum de solidarité. Des exemples étrangers (Royaume-Uni) montrent qu'un tel revenu favorise l'autonomie des jeunes mais également leur accès à l'emploi. Ce soutien doit être conditionné par la recherche active d'un emploi et adossé à un accompagnement personnalisé ainsi qu'à la possibilité de suivre des formations qualifiantes. Aujourd'hui, l'accompagnement des jeunes en difficulté est confié aux Missions locales et aux Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO).

Malheureusement, ces organismes manquent de moyens. Il faudrait par exemple que le taux d'encadrement ne dépasse pas un conseiller pour 30 jeunes.

Il semble donc nécessaire de renforcer de manière ciblée les moyens du service public de l'emploi en s'appuyant sur ces réseaux préexistants ou en ayant recours à des opérateurs privés de placement. En contrepartie il faut réellement contrôler la participation des jeunes aux programmes proposés.